



FÉDÉRATION DES AGENCES
DE DÉVELOPPEMENT ET DES COMITÉS
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

Les agences de développement économique au service de l'économie sociale et solidaire

Quelques illustrations innovantes

De plus en plus, les agences de développement économique développent des actions dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) et s'imposent comme des partenaires pertinents au niveau territorial pour son développement.

1. Actions en faveur de l'économie sociale et solidaire à destination des entreprises

a. Soutien à la création d'entreprises sociales et solidaires

- *Conseil et accompagnement de porteurs de projets souhaitant « entreprendre autrement »*

L'agence de développement économique de Meurthe-et-Moselle (CAPEMM) a mis en place « Idée Cap' », un dispositif expérimental visant à développer les projets d'entreprise sociale et solidaire portés par des jeunes en service civique. L'agence leur apporte ses compétences, son expertise du monde de l'entreprise, ses réseaux privés et publics. Quinze volontaires ont été soutenus en 2011.

L'agence Sud-Oise Développement (SODA) a participé à la création d'une plateforme d'insertion à destination des travailleurs handicapés, composée :

- d'un atelier chantier d'insertion dont l'activité est la revalorisation et le reconditionnement d'ordinateurs usagés (24 salariés) ;
- d'une entreprise de travail temporaire et d'insertion pour travailleurs handicapés (12 personnes) ;
- d'une entreprise adaptée (Cap Énergie) qui emploie, elle aussi, 12 personnes.

52 emplois durables ont été créés au total, dès le démarrage.

L'agence pour l'économie en Essonne participe à des salons ESS, conseille et oriente des porteurs de projets vers les partenaires adéquats (fédération des SCOP...).

- *Lobbying en faveur de l'économie sociale et solidaire*

Certaines agences de développement mettent en œuvre des opérations de lobbying pour que les entreprises de l'ESS bénéficient des mêmes réseaux d'accompagnement et des mêmes fonds que les entreprises traditionnelles, c'est-à-dire qu'elles soient reconnues au même titre comme vecteur de valeur et d'activité.

Ex. : agence Sud-Oise Développement (SODA)

- *Sensibilisation à l'économie sociale et solidaire par l'organisation de forums ou colloques dédiés à l'entrepreneuriat dans ce domaine*

Ex. : agence Sud-Oise Développement (SODA), agence pour l'économie en Essonne, etc.

b. Développement des entreprises et des organismes sociaux et solidaires

- *En qualité d'« opérateurs DLA » (dispositif local d'accompagnement)*

Nombre d'agences sont devenues « opérateurs DLA », par la formation d'un ou plusieurs salariés.

Ces opérateurs effectuent des missions d'audit auprès d'associations employeurs, de structures d'insertion et autres entreprises d'utilité sociale créatrices d'emplois qui le souhaitent. Ces audits déterminent les besoins de ces structures en expertise spécifique. Pour y répondre, il est fait appel à des consultants spécialisés, financés par la Direccte et la CDC.

Le dispositif DLA vise, *in fine*, à professionnaliser, à développer et à pérenniser les emplois de ces organismes associatifs et solidaires.

Ex. : **agence du Puy-de-Dôme ; agence des Hautes-Pyrénées.**

- *Ingénierie de projets pour le compte d'organismes sociaux et solidaires*

Certaines agences prennent aujourd'hui en charge l'ingénierie de projets pour le compte d'organismes tels que des groupements économiques solidaires (qu'elles aident parfois à mettre en place). Par exemple, accompagnement méthodologique et technique sur des projets de recyclage de déchets, de méthanisation, etc.

Ex. : **agence de Meurthe-et-Moselle (CAPEMM)**

c. Cession-reprise et entreprises en difficultés

- *Mise en œuvre de revitalisations par l'économie sociale et solidaire*

De plus en plus d'agences de développement économique départementales gèrent la mise en œuvre de conventions de revitalisation. Certaines s'engagent parfois dans des revitalisations par l'ESS, en soutenant financièrement des activités créatrices d'emplois dans le domaine de l'ESS – grâce au montant de la convention de revitalisation ou grâce à la gestion qui leur est confiée d'un fonds de revitalisation.

Ex. : **l'agence Sud-Oise Développement (SODA)** a permis à la plateforme d'insertion qu'elle a créée (voir ci-dessus) d'être accompagnée par un fonds de revitalisation qui, sous réserve, lui attribuera des fonds pour les emplois créés.

Ex. : **l'agence pour l'économie en Essonne** : désignée pilote de 2 plans de revitalisation économique, elle les oriente fortement vers le développement de l'économie sociale et solidaire.

Ex. : **l'agence de Meurthe-et-Moselle (CAPEMM)** : revitalisation du site de Toul, notamment au travers de projets d'ESS.

- *Promotion de solutions sociales et solidaires pour certaines entreprises en difficultés*

Lors de transmissions, reprises, difficultés d'entreprises, certaines agences conseillent les sociétés concernées et les accompagnent pour la mise en œuvre de Sociétés coopératives et participatives (SCOP) ou de Sociétés coopératives d'intérêts collectifs (SCIC).

Une action souvent associée à des prêts d'honneur octroyés aux associés-coopérateurs par la plateforme d'initiative locale, parfois gérée elle aussi par les agences.

Ex. : **agence des Hautes-Pyrénées** : une salariée de l'agence a été formée pour être une spécialiste du système des SCOP.

Ex. : **l'agence Charente Développement** a accompagné la 1^{re} transformation en France d'un abattoir, jusque-là en régie, en SCIC. Associant éleveurs, bouchers, grossistes, collectivités, salariés, la gouvernance a permis un retour à l'excédent en 2 ans.

2. Actions en faveur de populations en difficulté : insertion par l'économique

- *Aide à la création d'entreprises de populations en difficulté*

Ex. : **l'agence de Meurthe-et-Moselle** soutient « Cap' entreprendre », qui vise à permettre à des porteurs de projets bénéficiaires du RSA de créer leur propre emploi de manière sécurisée, sous le statut d'entrepreneur salarié. La prestation se décline en 4 temps : accompagnement au démarrage et à la pérennité de l'activité ; apprentissage du métier d'entrepreneur de TPE ; prise en charge administrative, comptable, sociale et fiscale ; mise à disposition de moyens mutualisés.

Ex. : **l'agence de développement des Hautes-Pyrénées (CDDE 65)** aide des bénéficiaires du RSA à créer leur propre entreprise - près de 50 % de survie à 3 ans.

Ex. : le « service amorçage de projets » de **l'agence Le Havre Développement** vise à promouvoir l'entrepreneuriat, à détecter et à accompagner les projets de créations d'activités économiques auprès des habitants des zones urbaines sensibles. Nombre de projets réalisés jusqu'à présent reposent sur l'ESS (associations, coopératives...).

- *Aide au retour à l'emploi*

Ex. : **l'agence de Meurthe-et-Moselle** mène des actions d'aide à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi (handicapés, seniors, jeunes, quartiers défavorisés, etc.). Elle contribue au rapprochement de chômeurs et bénéficiaires du RSA du monde de l'industrie. Là encore en plusieurs étapes : information des prescripteurs sur les métiers de la métallurgie, par exemple ; temps de rencontres entre les demandeurs d'emploi et les entreprises autour d'offres d'emploi ; formation des demandeurs d'emploi autour d'un socle de compétences industrielles.

3. Actions en faveur de l'économie sociale et solidaire à destination des territoires

a. Structuration d'une offre territoriale sociale et solidaire

- *Accompagnement à la réflexion stratégique des territoires*

Ex. : l'agence pour l'économie en Essonne mène en partenariat avec les acteurs institutionnels et privés du secteur de l'économie sociale et solidaire, une réflexion stratégique à l'échelle départementale. Elle anime un comité partenarial de l'ESS visant à améliorer la structuration, la valorisation et la création-développement des entreprises et acteurs sociaux et solidaires en Essonne.

- *Assistance technique aux territoires*

Au-delà de l'animation d'une réflexion territoriale sur l'ESS, les agences de développement économique aident également les EPCI à la mise en œuvre technique et opérationnelle d'outils en faveur de l'ESS.

Ex. : l'agence pour l'économie en Essonne accompagne les EPCI de son territoire pour les aider à se doter d'outils de financement et de professionnalisation (formations) dans le domaine de l'ESS. De même, elle assure la promotion de ces outils auprès des entreprises ESS susceptibles d'en bénéficier.

Ex. : l'agence Sud-Oise Développement (SODA) assure la promotion du 1^{er} « centre de l'ESS » en Picardie créé par la municipalité de Nogent-sur-Oise et accompagne les structures souhaitant s'y implanter.

b. Événementiel et sensibilisation des territoires autour de l'ESS

Les agences de développement économique organisent régulièrement des actions de sensibilisation, d'information, auprès des territoires.

Ex. : l'agence Sud-Oise Développement (SODA) a co-organisé des colloques dans le cadre du mois de l'ESS en 2010 et 2011.

Ex. : l'agence pour l'économie en Essonne anime un « club des développeurs économiques » des intercommunalités essonniennes sur le thème de l'ESS.

Certaines agences (agence de Meurthe-et-Moselle notamment) organisent aussi des manifestations au sein des établissements d'enseignement supérieur de leur territoire pour sensibiliser les jeunes étudiants à la fois à la création d'entreprise et à la manière d'entreprendre « autrement ».